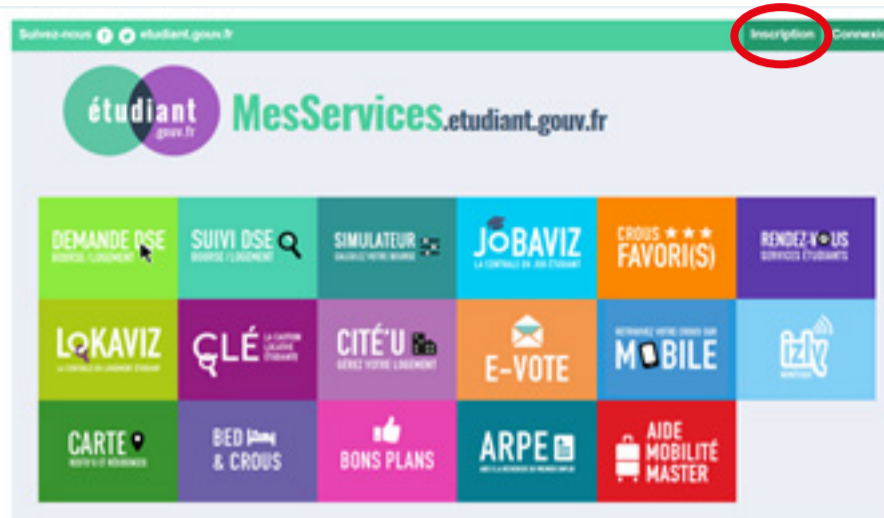




# Se créer un compte sur [www.messervices.etudiant.gouv.fr](http://www.messervices.etudiant.gouv.fr)

1) Connectez-vous sur [www.messervices.etudiant.gouv.fr](http://www.messervices.etudiant.gouv.fr)



2) Cliquez sur  
« Inscription »

3) Lisez bien la note pour savoir si vous avez déjà un compte (ou pas)

Si vous allez/devez vous inscrire sur APB, vous devez d'abord faire votre inscription APB.  
Votre compte MesServices.etudiant.gouv.fr sera créé automatiquement ensuite (un mail vous notifiera la création de votre compte MesServices.etudiant.gouv.fr).

**Vous disposez déjà d'un compte si:**

- vous êtes inscrit sur APB (Admission-postbac) pour l'année scolaire en cours et vous avez reçu un mail vous confirmant la création de votre compte messervices.etudiant.gouv.fr

Pour vous connecter, utilisez l'adresse mail communiquée à l'un de ce service.

Si vous ne disposez pas d'un compte sur le portail, merci de remplir le formulaire.

Important: si vous rencontrez des difficultés pour vous inscrire ou vous connecter, avant de nous envoyer un message, merci de prendre d'abord connaissance des réponses données dans [la page FAQ](#): vous y trouverez sans doute votre solution. Nous ne répondons pas aux questions dont la réponse a déjà été donnée dans la FAQ.

4) Si vous n'avez pas de compte,  
remplissez le formulaire situé en dessous du cadre

Civilité \*

-- Sélectionnez votre civilité --

Nom \*

Prénom \*

Deuxième prénom

Troisième prénom

Date de naissance \*

Jour Mois Année

Adresse courriel \*

Numéro Identification Nationale

Le numéro INE (Identification Nationale Etudiant) ou BEA: il figure sur votre carte d'étudiant ou sur le relevé de notes du baccalauréat, ou sur l'imprimé de confirmation d'inscription au baccalauréat.

Numéro INE \*

Je n'ai pas d'INE

Annuler Envoyer >

5) N'oubliez pas de **transmettre les documents qui vous sont demandés.**

Si vous n'avez pas de numéro INE avant la création de votre compte, n'oubliez pas de **transmettre à votre résidence le numéro INE provisoire qui vous sera transmis**

Pour rappel **grâce à votre compte MesServices.etudiant.gouv.fr vous pouvez :**

- payer votre loyer en ligne
- accéder aux annonces de jobs en ligne
- faire votre dossier social étudiant en 2019 pour redemander un logement et/ou une bourse

+ d'infos sur la FAQ en bas de la page d'accueil du site MesServices.etudiant.gouv.fr

